

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140717-2014_B265-DE
Date de télétransmission : 23/07/2014
Date de réception préfecture : 23/07/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 JUILLET 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B265

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation à la visite d'une déchèterie nouvelle génération à Floirac le mardi 26 août 2014

Le 17 juillet 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle du Bois de l'Aune à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 juillet 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGÉAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CHARDON Robert, vice-président, Venelles, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à MARTIN Régis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard

Excusé(e)s :

AMIÉL Michel, vice-président, les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, le Tholonet – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 17 JUILLET 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Institution

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation à la visite d'une déchèterie nouvelle génération à Floirac le mardi 26 août 2014

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°2014_A082 du Conseil Communautaire du 22 Mai 2014, Monsieur Philippe de SAINTDO a été désigné membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, Délégué à la prévention et gestion des déchets.

Afin d'appréhender une nouvelle technique en matière de gestion de déchèterie, Monsieur de SAINTDO participera à la visite d'une installation nouvelle génération à Floirac **le 26 août 2014**.

L'intérêt que représente sa participation à cette visite justifie la délivrance d'un mandat spécial.

Exposé des motifs :

Conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l' élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Il est proposé de participer à la visite d'une déchèterie de nouvelle génération implantée à Floirac (33).

Cette visite sera l'occasion d'identifier ce nouveau type de collecte des déchets occasionnels des ménages, basée sur une approche qualitative d'accueil et une facilité d'accès. En effet, cette installation fonctionne avec du dépotage au sol des déchets afin notamment d'éviter toute problématique de risque de chute.

De plus, dans le cadre du projet de reconstruction de la déchèterie de Bouc-Bel-Air, ce nouveau concept de « déchèterie plate » pourrait trouver sa justification.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO, membre du Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix, Délégué à la prévention et gestion des déchets.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté ».

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation à la visite de la déchèterie de Floirac le mardi 26 août 2014,
- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en Fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives,
- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

ville-floirac33.fr

LE SITE OFFICIEL DE LA VILLE

Centre de recyclage

Recycl'inn ouvre ses portes jeudi 2 janvier 2014

L'aire de tri nouvelle génération de Floirac, « Recycl'inn », rue Marcel Paul, attend ses premiers usagers au lendemain des fêtes, jeudi 2 janvier.

L'ancienne déchèterie entièrement modernisée offre un contrôle d'accès simplifié, grâce à un système de reconnaissance de plaques d'immatriculation : lors du premier passage, il suffit de remplir un formulaire d'inscription, de se munir de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les habitants du Sivom de la Rive Droite et de la CUB auront plusieurs espaces à leur disposition : « Recy'stock », équipé d'espaces au sol pour le stockage du bois, du tout venant, des déchets verts et des gravats ainsi que des compacteurs pour la ferraille et les cartons. Un bâtiment dédié au recyclage « Recy'shop » accueillera les objets et mobiliers destinés au réemploi, les déchets électriques et électroniques, textiles, capsules Nespresso, piles, ampoules et cartouches d'imprimantes.

Pour tous les déchets ménagers spéciaux (batteries, peintures, solvants...), huiles moteurs, huiles alimentaires ainsi que les déchets d'activités de soin, les usagers devront se rapprocher de l'agent d'accueil qui entreposera ces déchets dans un local dédié et non ouvert au public.

Les conseillers de tri seront présents pour aider les usagers à faire le bon tri et les sensibiliser aux éco-gestes.

L'accès à l'aire de tri s'effectue au moyen d'un système de reconnaissance de plaque minéralogique, couplé à une barrière levante, permettant une identification personnalisée.

Nature des déchets reçus :

- mobilier
- électroménager
- lampes
- déchets d'équipements électriques et électroniques,
- journaux/papiers
- textiles
- cartouches d'imprimantes
- déchets verts
- gravats
- ferraille
- cartons
- bois
- plastiques
- huile de moteur usagée
- huile alimentaire
- tout venant
- déchets ménagers spéciaux (piles...)
- déchets d'activités de soin.

Contact

Contacts :

05.57.97.03.97 ou www.sivom-rivedroite.fr

Horaires :

du lundi au dimanche

de 9h15 à 12h30 et de 14h00 à 17h45.

fermé les jours fériés

Comment trier mes déchets ?



En savoir plus ...

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Philippe de SAINTDO pour sa participation à la visite d'une déchèterie nouvelle génération à Floirac le mardi 26 août 2014

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS/MASINI



22 JUIL. 2014